

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

DEC- 22-2025

TRAVAUX DE FINITION DES RUES NELSON MANDELA, DE L'ORBIZE, DE LA GROSNE ET DE L'IMPASSE
DU GRISON

MARCHÉ N° 252 501

SOCIÉTÉ EIFFAGE

Raymond BURDIN, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 me donnant délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de finaliser les travaux de VRD des rues Nelson Mandela, de l'Orbize, de la Grosne et de l'impasse du Grison, situées dans la ZAC des Fontaines,

Vu les articles L.2123-1, R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la commande publique permettant à l'acheteur de recourir à une procédure adaptée pour passer un marché dont la valeur estimée HT est inférieure aux seuils européens,

Vu le procès-verbal de la commission MAPA qui s'est réunie le 28 avril 2025,

D É C I D E :

Article 1^{er} : Est acceptée la signature d'un marché n°252 501, relatif aux travaux de finition des rues Nelson Mandela, de l'Orbize, de la Grosne et de l'impasse du Grison présentée par la société EIFFAGE – Parc d'activités de la Tuilerie – 71640 DRACY-LE-FORT, représentée par Monsieur Bertrand MAYET, Chef d'agence.

Article 2 : Le montant du marché s'élève à 277 930,38 € € HT, soit 333 516,45 € TTC.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et Monsieur le Comptable du Service Gestion Comptable de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Article 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 02 mai 2025

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Raymond BURDIN
Maire,

